



**MODE D'EMPLOI POUR LE SIIS
ET LES PLANS D'AFFAIRES
FINANCEMENT DES
IMMOBILISATIONS POUR LE
REGROUPEMENT SCOLAIRE –
2016**

DIRECTION DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES
D'IMMOBILISATIONS

Table des matières

Aperçu du financement des immobilisations pour le regroupement scolaire – 2016	1
Nouveautés pour 2016	4
Nouveautés pour 2016	4
Tableau de bord des projets d’immobilisations prioritaires	5
Description générale.....	5
Données à saisir par le conseil scolaire.....	5
Nom Du Projet.....	5
Année requise	7
Ordre de priorité.....	7
Catégorie de projet.....	7
Type de projet.....	7
PALIER.....	7
Date de la décision du Comité d’examen des installations	7
Capacité actuelle (OTG).....	8
Coût total estimé.....	8
Code postal	8
TéléCHARGEMENT du plan d’affaires et d’autres documents.....	8
PRÉSENTATION au Ministère	9
Plan d’affaires – immobilisations pour le regroupement scolaire	10
Conseils Pratiques.....	10
Section A : Aperçu du projet proposé	11
Informations générales sur le projet.....	11
Énoncé Du Projet.....	11
Places élèves.....	11
Salles (garderie).....	11
Superficie à rénover.....	12
Démolition.....	12
Énoncé du projet – Exemple 1 : Nouvelle école	12
Énoncé du projet – Exemple 2 : Addition permanente et rénovation	13
Énoncé du projet – Exemple 3 : Addition permanente et rénovation	13

Estimé Du Financement (approx.)	14
Montant repère (approximatif).....	14
Financement des services de garde d'enfants.....	14
Financement total du projet	14
Ventilation Des Coûts	14
Sources de financement existantes	14
Section B : Présentation de la solution	16
Écoles les plus proches	16
Pour générer la liste des écoles les plus proches.....	16
Ajouter des écoles à la liste	16
Écoles ayant un numéro SIIS	16
Écoles sans numéro SIIS.....	16
Nouvelle école	16
Besoins en réfection - 5 ans	17
Superficie.....	17
Coûts D'opération.....	17
Section C : Analyse de la solution	18
Situation actuelle	18
Données sur les effectifs et la capacité.....	18
Solution Proposée	18
Données sur les effectifs et la capacité.....	18
Foire aux questions.....	19
<i>Est-ce que le Ministère envisagera de financer des projets qui sont engagés dans un processus d'examen des installations scolaires?</i>	<i>19</i>
<i>La recommandation approuvée du comité d'examen des installations inclut des additions à deux écoles distinctes. Est-ce que cela compte pour un projet ou deux projets?.....</i>	<i>19</i>
<i>J'ai téléchargé le plan d'affaires mais je n'arrive pas à le sauvegarder.</i>	<i>19</i>
<i>Est-ce que les frais admissibles au titre de la RAS sont à inclure dans le coût total du projet?.....</i>	<i>19</i>
<i>Où doit-on consigner les coûts de rénovation et de réfection?</i>	<i>19</i>
ANNEXE A.....	21
Liste des analystes des immobilisations / agents des finances du Ministère.....	21

Aperçu du financement des immobilisations pour le regroupement scolaire – 2016

Le Ministère examinera les demandes dans le cadre du Programme de financement d'immobilisations pour le regroupement scolaire (programme FIRS) afin de déterminer comment répartir le financement des immobilisations destiné aux grands projets d'immobilisations. Les conseils ont été invités à présenter, avant le 29 février 2016, leurs demandes au titre du programme FIRS par l'entremise du Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS).

Dans un souci d'amélioration continue, le Ministère a actualisé les outils de présentation des projets du programme FIRS, y compris les plans d'affaires associés à chaque projet.

Les conseils auront l'occasion de présenter jusqu'à 30 projets, mais seuls les huit projets prioritaires, ayant une date d'ouverture prévue au plus tard en 2019-2020, seront pris en compte. Ils devront être accompagnés d'un plan d'affaires complet. Les projets avec une ouverture prévue après 2019-2020 ne seront pas pris en considération pour le moment car ils ne répondent pas à des besoins immédiats.

En novembre 2015, les conseils ont reçu une lettre résumant les réponses du Ministère aux demandes de financement pour les immobilisations prioritaires de 2015. Plus tôt en 2015, le Ministère avait annoncé les résultats relatifs au financement des projets de 2014 dans le cadre du programme FIRS. Il est suggéré aux conseils scolaires de prendre connaissance des commentaires du Ministère avant de déterminer leurs futurs besoins à soumettre.

Les projets qui ne devraient pas être proposés comme projets du programme FIRS sont :

- les projets financés précédemment, par le Ministère ou par le conseil;
- les projets qui devraient être financés dans le cadre des initiatives de financement de la réfection des écoles, y compris l'amélioration des programmes et les projets visant à répondre aux changements actuels ou proposés à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Les conseils doivent s'assurer que le Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI) est conforme aux états financiers de 2014-2015 du conseil pour que leur demande de financement d'immobilisations prioritaires soit prise en compte.

Les conseils qui ont l'intention de poursuivre un projet en utilisant du financement disponible ou d'autres fonds mis à leur disposition, tel qu'indiqué dans leur gabarit

d'analyse et de planification des immobilisations, doivent inclure ce projet à titre prioritaire dans le cadre du processus de demande.

Le Ministère envisagera de financer dans le cadre de ce programme des projets qui permettent à un conseil scolaire de réduire sa capacité excédentaire. Seuls les projets qui visent le regroupement de locaux excédentaires seront admissibles au financement. Les projets admissibles comprennent les suivants :

- Regroupement de deux (ou plusieurs) écoles au sein d'un seul nouvel établissement;
- Construction d'une addition ou rénovation majeure d'une école existante pour accueillir l'effectif d'autres écoles que le conseil scolaire a décidé de fermer;
- Rénovation d'écoles existantes qui ont des locaux excédentaires pour affecter ces locaux à d'autres utilisations, notamment des carrefours communautaires.

Le Ministère examinera les plans d'affaires afin de déterminer si les solutions proposées sont efficaces par rapport aux coûts. Ces plans devraient décrire les aspects suivants :

- Amélioration de l'utilisation de l'établissement par la réduction des locaux inutilisés;
- Réduction possible des frais de fonctionnement et de réfection du conseil scolaire;
- Effectif prévu des écoles dans la région visée par le projet;
- Besoins actuels des écoles visées par le plan d'affaires en matière de réfection;
- Autres avantages : amélioration des programmes, de l'accessibilité ou de l'efficacité énergétique, par exemple;
- Résultats du processus d'examen des installations (le cas échéant).

Nous demandons aux conseils scolaires de proposer des projets qui sont reliés aux décisions prises à l'issue de l'examen des installations. Soulignons que ces projets doivent faire l'objet d'une décision définitive de la part des conseillers d'ici le 28 mars 2016 pour être admissibles au programme FIRS.

Les indicateurs de rendement suivants des conseils scolaires seront également pris en considération pour tous les projets d'immobilisations pour le regroupement scolaire :

- capacité du conseil scolaire à construire en respectant les coûts repères du Ministère;
- capacité du conseil scolaire à terminer les projets dans les délais prévus;
- antécédents du conseil scolaire quant à la conformité aux mesures de reddition de comptes du Ministère en matière d'immobilisations (annexe B);
- tendances quant aux effectifs et à l'utilisation des projets du conseil scolaire qui ont déjà été financés;
- nombre de projets en cours au conseil scolaire et statut de ces projets par rapport au financement approuvé et aux délais prévus.

Tous les critères liés aux effectifs seront examinés dans le contexte des facteurs qui sont susceptibles d'influer sur la taille de l'école, comme la situation géographique et la catégorie de l'établissement.

Si vous avez des questions au moment de remplir la demande ou si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec l'analyste des immobilisations de votre conseil (voir l'annexe A).

Nouveautés pour 2016

Nouveautés pour 2016

Cette année, les conseils scolaires pourront présenter leurs huit principaux projets d'immobilisations pour le regroupement scolaire au moyen d'un nouveau gabarit de plan d'affaires. Les modifications apportées au gabarit sont les suivantes :

- Dans la section « Énoncé du projet », la superficie brute de plancher (SBP) pour les rénovations doit désormais être divisée entre les paliers élémentaire et secondaire. Une nouvelle cellule a été ajoutée pour recueillir la SPB totale démolie dans le cadre du projet;
- Les sections « Estimé du financement (approx.) » et « Calcul » (sic) ont été combinées dans la section « Repère » qui contient les mêmes données. Le champ Code postal qui était dans cette section se trouve maintenant dans la section « Informations générales »;
- Dans la section « Sources de financement existantes pour ce projet », la cellule « Financement du ministère » a été divisée en deux : « Fonds disponibles pour la construction » et « PAJO »;
- Dans la section « Installations scolaires les plus près », une nouvelle colonne a été ajoutée pour consigner les besoins en réfection dans les locaux qui sont démolis. Dans cette section également, toutes les cellules jaunes devraient être remplies pour les écoles sélectionnées même si les valeurs sont inchangées ou nulles. Les rangées pour les écoles dépourvues de numéro SIIS ont été enlevées. Si une école est manquante dans les données déjà indiquées, le conseil scolaire devrait communiquer avec l'analyste des immobilisations afin d'obtenir de l'aide pour remplir le gabarit. Une nouvelle rangée a été ajoutée pour recueillir des renseignements sur une nouvelle école proposée qui fait partie du projet.

Le conseil devra avoir rendu une décision finale concernant les projets reliés à un examen des installations avant le 28 mars 2016 pour que ces projets soient pris en compte.

Les conseils peuvent modifier les demandes de projets d'immobilisations prioritaires de 2015 et du programme FIRS de 2014 qui n'ont pas été approuvées et les inclure dans la nouvelle liste des projets du programme FIRS de 2015.

Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires

Dans le SIIS, le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires se trouve sous l'onglet Cadre de responsabilité du menu principal. C'est avec cet outil que les conseils scolaires sont tenus de présenter leur demande de financement de projets d'immobilisations pour le regroupement scolaire. Le Tableau de bord présente un aperçu des projets du programme FIRS du conseil, projet par projet, ainsi que les fonctionnalités pour accéder au plan d'affaires s'y rattachant.

Description générale

Les conseils peuvent consigner jusqu'à 30 projets du programme FIRS dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires, mais seuls les huit projets prioritaires du conseil scolaire, dont la date d'ouverture prévue sera au plus tard en 2019-2020, seront pris en compte pour le financement. Ces huit projets doivent être appuyés par un plan d'affaires complet présenté au moyen des gabarits fournis par le Ministère.

Le bouton « Enregistrer » permet aux conseils scolaires d'actualiser le Tableau de bord quand ils le souhaitent. Plusieurs notes en bas de la page détaillent les exigences liées à certaines colonnes du Tableau de bord.

Données à saisir par le conseil scolaire

Les conseils scolaires sont tenus de remplir tous les champs du Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires pour chaque projet pour lequel ils ont l'intention de demander du financement. Chaque champ est décrit plus bas.

Nom Du Projet

Vous avez trois options pour saisir le nom du projet :

Option 1 – Projets qui ont été soumis comme projets d'immobilisations prioritaires en 2015 ou projets du programme FIRS en 2014 et qui n'ont pas été approuvés.

- Pour choisir un projet antérieur du programme FIRS, sélectionnez « 2016 » ou « 2014 Consolidation » du champ déroulant de l'Année de soumission.
- Sur le côté gauche du tableau de bord, cochez les cases associées aux projets que vous souhaitez reporter à 2016 et cliquez sur la case « Copier à la soumission actuelle » au bas de l'écran.
- Les projets retenus devraient apparaître dans le gabarit des projets du programme PIRS de 2016 de votre conseil. Seul le nom du projet et le code postal s'afficheront automatiquement. Vous devrez remplir tous les autres champs.

Option 2 – Projets qui ont déjà un numéro SIIS, y compris un numéro de la série 50000 pour les écoles prévues.

- Sélectionnez le bouton « Sélectionner une (des) école(s) ».
- Recherchez des écoles en utilisant un éventail de numéros SIIS, un nom d'école, un palier, un statut ou une ville.
- La liste des écoles apparaît, permettant au conseil de sélectionner la ou les écoles à ajouter au Tableau de bord.
- Une fois que la sélection est achevée, cliquez sur le bouton « Ajouter » pour que les établissements sélectionnés apparaissent sur le Tableau de bord.

Option 3 – Projets sans numéro SIIS, y compris un numéro de la série 50000 pour les écoles prévues.

- Sélectionnez le bouton « Ajouter une école prévue ».
- Saisissez les champs obligatoires et cliquez sur « Enregistrer ».
- Nota : le champ du code postal est primordial car il sert à calculer le facteur de redressement géographique pour le financement repère. Pour les nouvelles écoles qui n'ont pas encore de code postal officiel, veuillez saisir le code postal de l'adresse prévue.
- Une fois que les données ont été sauvegardées, le nouvel établissement est ajouté au Tableau de bord.
- Nota : le projet nouvellement créé apparaîtra aussi automatiquement dans le module Projet capital du SIIS sous l'onglet Inventaire (section des nouvelles écoles prévues). Par contre, si le conseil scolaire décide de supprimer un projet nouvellement créé, il doit être éliminé manuellement à la fois dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires et dans le module Projet capital.

Année requise

Il faut obligatoirement saisir l'année au cours de laquelle le projet doit être achevé au moyen du menu déroulant (année scolaire de la date d'ouverture).

Ordre de priorité

Pour les projets qui sont exigés au plus tard en 2019-2020, il faut classer les huit projets prioritaires en ordre de priorité, 1 étant le plus important. Les projets ayant une date d'ouverture après 2019-2020 ne sont pas à prioriser. Le classement ne peut pas contenir de répétitions ou de rangs manquants.

Catégorie de projet

La seule catégorie est « Regroupement d'écoles ». Les conseils scolaires ne peuvent choisir une autre catégorie pour le programme FIRS.

Type de projet

Il faut indiquer si le projet est une nouvelle école, une addition permanente ou une rénovation.

PALIER

Veillez indiquer le palier associé au projet en question :

- É – Élémentaire
- S – Secondaire
- É/S – Installations qui comprennent à la fois une composante élémentaire et secondaire, comme M-12 ou 7-12

Date de la décision du Comité d'examen des installations

Les conseils scolaires sont tenus de saisir le statut actuel du processus d'examen des installations scolaires associé au projet proposé. Si le projet proposé ne nécessite pas d'examen des installations scolaires, il faut sélectionner « N/A ». Le conseil devra avoir rendu une décision finale concernant les projets soumis à un examen des installations avant le 28 mars 2016 pour que les projets soient pris en compte.

Capacité actuelle (OTG)

Ce nombre doit correspondre à la somme des places figurant dans la colonne « Capacité à construire » de l'énoncé du projet saisi dans les **cellules AF6 à AF8** du plan d'affaires. On conseille de saisir ce nombre après que le plan d'affaires a été rempli.

Coût total estimé

Ce montant total doit correspondre au « Total estimé » indiqué dans la section « Ventilation des coûts » du plan d'affaires qui a été soumis. Il comprend tous les coûts associés au projet (construction, rénovation, réfection, démolition, préparation du site et achat du site). Il est conseillé de saisir ce nombre après que le plan d'affaires a été rempli.

Code postal

Le code postal sert à calculer le facteur de redressement géographique du financement repère. La cellule du facteur de redressement géographique sera préremplie si l'information est disponible dans le SIIS. Pour les nouvelles écoles qui n'ont pas encore de code postal officiel, veuillez saisir le code postal de l'adresse prévue.

TéléCHARGEMENT du plan d'affaires et d'autres documents

Le lien Excel permet aux conseils scolaires de télécharger le plan d'affaires exigé. **Le plan d'affaires pour 2016 a été mis à jour et doit être rempli pour tous les projets afin d'être pris en compte pour le financement de projets du programme FIRS.**

Après avoir téléchargé le gabarit du plan d'affaires, sauvegardez-le immédiatement sous un nouveau nom pertinent. Ne travaillez pas directement sur Internet dans un fichier qui n'a pas été téléchargé dans votre ordinateur car il sera impossible de le sauvegarder en format Excel.

Veillez nommer les fichiers des plans d'affaires « SCC2016-[dsbid]-Px.xlsx », où [dsbid] est le numéro d'identification du conseil scolaire (p. ex., 01, 05.1, 05.2, 07) et *Px* désigne le numéro de priorité (p. ex., priorité 1 est *P1*, priorité 2 est *P2*, etc.). Les fichiers des plans d'affaires concernant les solutions alternatives seront nommés de façon semblable : SCC2016-[dsbid]-Px-Alt.xlsx », où *Alt* désigne la solution alternative d'un projet donné d'immobilisations prioritaires (p. ex., solution alternative 1 à la priorité 1 est *P1-Alt1*, solution alternative 2 à la priorité 1 est *P1-Alt2*, etc.).

Le plan d'affaires est un fichier xlsx. Pour permettre au personnel du Ministère d'analyser les nombres fournis dans chaque plan d'affaires, assurez-vous de téléverser le plan d'affaires sous forme de fichier xlsx dans le SIIS.

L'icône de la loupe permet de téléverser jusqu'à cinq autres fichiers par projet (tels que des cartes, des motions adoptées par le conseil scolaire, des décisions relatives à l'examen des installations scolaires, etc.) qui serviront à appuyer la justification du projet proposé. Les solutions alternatives d'un projet donné peuvent également être soumises, chaque solution étant présentée dans un plan d'affaires distinct. La taille de chaque fichier supplémentaire ne peut pas dépasser 4 Mo par fichier. Seuls les formats de fichiers suivants sont acceptés : doc, docx, pdf, xls, xlsx, jpg, jpeg, gif.

Si vous voulez présenter d'autres fichiers ou si vous avez des questions au sujet du téléversement de documents, veuillez communiquer avec l'analyste des immobilisations affecté à votre conseil (voir l'annexe A).

PRÉSENTATION au Ministère

Une fois que le conseil scolaire a saisi tous les renseignements concernant jusqu'à huit projets du programme FIRS et qu'il a téléversé tous les documents associés aux plans d'affaires, les données sont prêtes à être transmises au Ministère. Les PIRS soumis pour financement seront verrouillés dès que vous aurez cliqué sur le bouton « Soumettre ».

Pour modifier des documents déjà soumis, il faudra communiquer avec votre analyste des immobilisations. Nous vous rappelons que le bouton « Enregistrer » permet aux conseils scolaires de mettre à jour le Tableau de bord à n'importe quel moment.

À des fins de planification, les conseils scolaires peuvent continuer de mettre à jour les données des autres projets qui restent dans le Tableau de bord.

Plan d'affaires – immobilisations pour le regroupement scolaire

Tel qu'indiqué dans la note de service 2015 : B16, les conseils scolaires peuvent consigner jusqu'à 30 projets du programme FIRS dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires. Cependant, seuls les huit projets prioritaires dont la date d'ouverture est prévue au plus tard en 2019-2020 seront pris en compte pour le financement et devront être étayés par un plan d'affaires rempli.

Le formulaire du plan d'affaires est structuré de façon à ce que le conseil scolaire puisse mettre en évidence les problèmes associés à un aspect du projet proposé et y proposer une solution. Un plan d'affaires distinct est requis pour chaque solution alternative et doit être téléversé dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires du SIIS sous forme de fichier supplémentaire pour un projet donné.

Conseils Pratiques

- Seules les cellules jaunes peuvent être remplies. Veuillez noter qu'il n'est pas nécessaire que toutes les cellules jaunes soient remplies pour que le plan d'affaires soit considéré comme complet.
- Faites régulièrement des sauvegardes lorsque vous remplissez le gabarit de plan d'affaires pour le programme FIRS.
- Après avoir téléchargé le gabarit d'un plan d'affaires du SIIS, sauvegardez immédiatement le fichier sous un nouveau nom pertinent.
- Les conseils scolaires sont encouragés à fournir un maximum de renseignements dans un document Word qu'ils téléverseront dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires du SIIS. Cela permet aux conseils scolaires de donner des renseignements supplémentaires qu'ils auraient auparavant inclus dans les cases de commentaires à l'intérieur du plan d'affaires comme tel. D'autres documents supplémentaires d'appui au plan d'affaires (cartes pertinentes, motions du conseil, décisions du comité d'examen des installations, etc.) peuvent aussi être annexés par téléversement dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires du SIIS.
- Au besoin, appuyez sur la touche « Esc » pour cacher les messages-guides.
- Les données qui s'affichent automatiquement reflètent les données contenues dans le SIIS en décembre 2015.
- Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec l'analyste des immobilisations affecté à votre conseil (voir l'annexe A).

Section A : Aperçu du projet proposé

Informations générales sur le projet

Les informations générales suivantes sont obligatoires : nom du projet, nature du projet, type de projet, rang de cette priorité, année d'ouverture ciblée, besoin en site. Si le projet est soumis à un examen des installations scolaires, il faut préciser la date de la décision définitive du comité d'examen des installations. Ces données doivent être identiques aux renseignements saisis dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires.

Énoncé Du Projet

Comme le gabarit s'appliquant à la dernière série des immobilisations prioritaires, le nouveau gabarit du programme FIRS demande aux conseils scolaires de préciser le nombre de places élèves (M-J; 1^{re} – 8^e année; 9^e – 12^e année), les salles (garderie) et la superficie à rénover (en mètres carrés) dans les colonnes « Capacité à construire » et « Capacité résultante », s'il y a lieu.

Pour les nouvelles écoles, les chiffres des colonnes « Capacité à construire » et « Capacité résultante » seront les mêmes. Dans le cas d'additions permanentes, ces chiffres différeront. Veuillez consulter les exemples à la page suivante.

Places élèves

Le nombre de places élèves dans les colonnes « Capacité à construire » et « Capacité résultante » est ventilé dans trois catégories : M-J, 1^{re} – 8^e année et 9^e – 12^e année.

Salles (garderie)

Les places de garderie désignent les places réservées exclusivement aux enfants de 0 à 3,8 ans dans les écoles existantes, les nouvelles écoles et les écoles agrandies. Les conseils scolaires doivent construire des salles devant servir de garderie conformément à la *Loi sur les garderies* et la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*, une fois promulguée. Les nouvelles salles réservées à la garde d'enfants doivent servir uniquement pour fournir des services de garde agréés pendant la journée d'école. Elles ne doivent pas être utilisées comme salles de classe et il est interdit de demander aux exploitants des services de garde de déménager dans d'autres locaux. Les salles de garderie ne sont pas prises en compte aux fins de la capacité.

Comme dans l'ancienne version du plan d'affaires, le nombre de salles de garderie est saisi dans la cellule AF10.

Superficie à rénover

La superficie à rénover est indiquée en mètres carrés et désigne la superficie des salles qui sont modifiées. Cette superficie doit être fournie pour le palier élémentaire et pour le palier secondaire, dans les cellules indiquées.

Démolition

Si le projet comporte la démolition de locaux, en indiquer la superficie en mètres carrés.

Énoncé du projet – Exemple 1 : Nouvelle école

Énoncé du projet

Catégorie	Capacité à construire	Capacité résultante
Places Élèves		
M - J	100	100
1 ^{ère} à 8 ^{ème}	400	400
9 ^{ème} à 12 ^{ème}	200	200
Salles		
Garderie	2	
Superficie brute		
Superficie à rénover (Élém.)		
Superficie à rénover (Sec.)		
Superficie à démolir		

Le conseil scolaire X construit une école qui accueillera des élèves de la maternelle à la 12^e année. Elle comprendra 100 places de maternelle et jardin d'enfants, 400 places de la 1^{re} à la 8^e année et 200 places de la 9^e à la 12^e année. Le nouvel établissement comprendra également deux salles de garderie. Comme il s'agit d'une nouvelle école, il n'y a pas de données à saisir pour les rénovations ou démolitions.

Énoncé du projet – Exemple 2 : Addition permanente et rénovation

Énoncé du projet

Catégorie	Capacité à construire	Capacité résultante
Places Élèves		
M - J	100	200
1ère à 8ème	400	800
9ème à 12ème		
Salles		
Garderie	1	
Superficie brute		
Superficie à rénover (Élém.)	150	
Superficie à rénover (Sec.)		
Superficie à démolir		

Le conseil scolaire Y ajoute une addition à l'une de ses écoles accueillant des élèves de la maternelle à la 8^e année. Cette addition comprendra 100 places de maternelle et jardin d'enfants et 400 places de la 1^{re} à la 8^e année. L'établissement compte déjà une salle de garderie, et une autre sera construite. Le projet prévoit également des rénovations sur une superficie de 150 m².

Énoncé du projet – Exemple 3 : Addition permanente et rénovation

Énoncé du projet

Catégorie	Capacité à construire	Capacité résultante
Places Élèves		
M - J		
1ère à 8ème		
9ème à 12ème		
Salles		
Garderie		
Superficie brute		
Superficie à rénover (Élém.)	500	
Superficie à rénover (Sec.)		
Superficie à démolir	2 000	

Le conseil scolaire Z démolit une superficie de 2 000 m² pour rajuster la capacité d'une école. Cette démolition nécessitera la rénovation de 500 m² pour rétablir des fonctionnalités perdues.

Estimé Du Financement (approx.)

Montant repère (approximatif)

Le montant approximatif du financement octroyé par le Ministère par l'entremise du programme FIRS pour le projet proposé s'affiche automatiquement en fonction des renseignements saisis dans les sections précédentes. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un montant repère approximatif pour le projet. Ce montant approximatif ne correspond pas nécessairement au montant final repère qui pourrait être approuvé pour le projet en question.

Le Ministère ne calculera pas de montant repère pour le volet démolition d'un projet.

Financement des services de garde d'enfants

Le financement repère du Ministère pour les services de garde s'affiche automatiquement selon le nombre de salles saisi dans la **cellule AF10** dans la section « Énoncé du projet » du gabarit. Répétons qu'il s'agit d'une approximation du financement repère que le Ministère verserait pour la composante « garde d'enfants » du projet qui ne correspond pas nécessairement au montant final repère qui pourrait être approuvé pour les services de garde proposés.

Financement total du projet

Le financement repère du projet représente la somme du financement repère pour le programme FIRS et du financement repère des services de garde d'enfants. Le Ministère se réserve le droit de changer le financement repère avant de prendre une décision.

Ventilation Des Coûts

Les conseils scolaires sont tenus de fournir un estimé détaillé des coûts du projet, notamment les coûts liés à la construction, à la rénovation, à la réfection, à la démolition, à la préparation du site et à l'achat du site. Ils doivent indiquer le financement disponible pour le projet proposé dans la section « Sources de financement existantes pour ce projet » du plan d'affaires.

Une fois remplie cette partie du plan d'affaires, le montant calculé dans la **cellule BR10**, « Total estimé », est utilisé pour remplir la section « Coût total estimé » du Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires du SIIS.

Sources de financement existantes

Les conseils scolaires ont l'occasion de préciser les sources de financement disponibles pour le projet provenant du Ministère ou du conseil. Le cas échéant, cette

information sera validée avec la version la plus récente du Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI) du conseil. Dans cette section, les conseils scolaires peuvent préciser les projets qui pourraient être exécutés à l'aide d'un financement inférieur au financement repère du Ministère.

Section B : Présentation de la solution

Écoles les plus proches

La liste des écoles les plus proches se remplit automatiquement selon le numéro SIIS entré par le conseil scolaire; cette liste doit servir de point de départ à l'analyse du projet proposé. Pour les besoins de l'analyse, le conseil scolaire indique son choix parmi les écoles citées en cochant les cases sur le côté gauche de la page. Les conseils scolaires doivent tenir compte, dans la justification du projet proposé, de l'incidence du projet sur les effectifs actuels des installations proches.

La liste initiale des écoles les plus proches ne correspond pas exactement à la liste des écoles qui doivent être incluses dans l'analyse du projet proposé. Il s'agit simplement des neuf établissements les plus proches du numéro SIIS indiqué, se situant dans un rayon de 40 km.

Pour générer la liste des écoles les plus proches

Dans la cellule V17, veuillez saisir un numéro SIIS existant afin de générer la liste des écoles les plus proches qui feront l'objet de l'analyse ultérieure. Pour les projets d'addition permanente et de rénovation, saisir le numéro SIIS qui correspond à l'installation concernée. Pour les projets de nouvelles écoles, le conseil scolaire doit sélectionner l'école existante concernée la plus proche.

Ajouter des écoles à la liste

Écoles ayant un numéro SIIS

Dans les lignes 28 à 31, le conseil scolaire peut ajouter les numéros SIIS d'autres écoles destinées à l'analyse. Cela est utile dans les régions où il y a plus de neuf écoles à proximité du projet proposé.

Écoles sans numéro SIIS

Si une école pertinente ne se trouve pas dans les données du SIIS, le conseil scolaire devrait s'adresser à son analyste des immobilisations. Après que des données à jour auront été localisées, les données source du SIIS seront mises à jour et une nouvelle version du gabarit sera envoyée au conseil scolaire.

Nouvelle école

Si le projet comporte la construction d'une nouvelle école, les renseignements à son sujet doivent être saisis à la ligne 33.

Nota : Huit écoles au maximum peuvent être incluses dans la section de l'analyse du plan d'affaires.

Besoins en réfection - 5 ans

Cette section doit être remplie pour toutes les écoles qui ont été sélectionnées pour l'analyse. Si le conseil scolaire a fait une évaluation différente des besoins en réfection d'un établissement, il faut la saisir ici. Si le conseil scolaire est d'accord avec les données inscrites dans la colonne TCPS, il doit indiquer le même chiffre dans la colonne « Conseil ». Soulignons que les données dans la colonne TCPS ont été rajustées compte tenu des changements apportés récemment au financement repère par mètre carré et afin de ventiler les données d'évaluation au niveau des établissements en fonction du numéro du SIIS.

Si le projet proposé comporte une démolition, les besoins en réfection de la partie à démolir doivent être saisis dans la colonne « À démolir » afin que la réduction des besoins en réfection puisse être évaluée précisément.

Superficie

Cette section permet de recueillir des données sur la superficie brute de plancher actuelle et celle prévue dans la solution proposée. Les données réelles proviennent du SIIS et sont déjà saisies. La superficie de la solution proposée doit être saisie même si elle est identique à la superficie réelle, afin de confirmer qu'elle ne changera pas.

Coûts D'opération

Les conseils scolaires doivent indiquer les coûts d'opération annuels réels de chaque établissement sélectionné dans le cadre de la solution. Pour les établissements existants, les coûts les plus récents disponibles peuvent être saisis. Pour les nouveaux établissements, les conseils devraient indiquer ce que seraient les coûts d'opération aujourd'hui (en dollars de 2016). Les coûts d'opération doivent être saisis à nouveau dans la colonne « Proposé » même s'ils restent inchangés afin de confirmer qu'ils ne seront pas modifiés.

Section C : Analyse de la solution

Situation actuelle

Dans cette partie du plan d'affaires, les conseils scolaires doivent saisir les données relatives aux écoles identifiées dans la section « Présentation de la solution ». Ces données sont saisies en supposant que le projet proposé N'A PAS été approuvé.

Données sur les effectifs et la capacité

La liste des installations scolaires de cette section (et de toutes les sections suivantes) sera générée en fonction des écoles sélectionnées dans la section « Écoles les plus proches ».

Pour les écoles sélectionnées, les conseils doivent saisir les données suivantes : effectif, capacité actuelle et capacité temporaire pour l'année scolaire du projet proposé, mais aussi pour la quatrième et la huitième année suivant l'année du projet. Les données que l'on saisit dans cette section supposent que le projet n'a pas été approuvé.

L'effectif prévu pour l'école sélectionnée doit tenir compte de l'impact des projets d'immobilisations approuvés antérieurement ainsi que des modifications de la capacité actuelle, par exemple, si le conseil a déjà reçu l'autorisation et les fonds du Ministère pour bâtir une addition à l'une des écoles sélectionnées.

Solution Proposée

Dans cette partie du plan d'affaires, les conseils scolaires sont tenus de fournir les données pour les écoles citées dans la section « Présentation de la solution ». Ces données sont saisies en supposant que le projet proposé a été approuvé.

Données sur les effectifs et la capacité

Les conseils scolaires sont tenus de saisir les données sur les effectifs et la capacité des installations scolaires sélectionnées. Contrairement à la section « Situation actuelle », ces données présumant que le projet proposé a été approuvé. Pour les projets d'addition permanente ou de rénovation, les conseils scolaires peuvent saisir dans la colonne AS toute modification de la capacité actuelle apportée aux installations scolaires sélectionnées.

Foire aux questions

Est-ce que le Ministère envisagera de financer des projets qui sont engagés dans un processus d'examen des installations scolaires?

Les projets soumis à un examen des installations scolaires nécessitent une décision finale des conseillers avant le 28 mars 2016 pour que la demande de financement soit prise en considération.

La recommandation approuvée du comité d'examen des installations inclut des additions à deux écoles distinctes. Est-ce que cela compte pour un projet ou deux projets?

Chaque proposition de projet qui exige des travaux d'immobilisations dans plusieurs installations doit être présentée séparément (et il faut attribuer un rang à chaque installation) dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires, et chaque installation doit faire l'objet d'un plan d'affaires distinct. Ceci ne s'applique pas aux projets M-12 ou 7-12 si les écoles sont sur le même site (c'est-à-dire, une nouvelle école intégrée allant de la maternelle à la 12^e année constitue un seul projet dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires et il suffit de soumettre un seul plan d'affaires).

J'ai téléchargé le plan d'affaires mais je n'arrive pas à le sauvegarder.

Après avoir téléchargé le plan d'affaires du Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires, il faut toujours « sauvegarder » le fichier sous un nom qui évoque le projet avant de commencer à saisir des données. En ouvrant le fichier avant de le sauvegarder on risque d'avoir des difficultés à sauvegarder les données qui ont été saisies.

Est-ce que les frais admissibles au titre de la RAS sont à inclure dans le coût total du projet?

Les frais admissibles au titre de la RAS devraient être inclus au total du coût estimatif du projet proposé. Cependant, les conseils scolaires devraient aussi déterminer le financement de la RAS disponible pour le projet proposé dans la section « Sources de financement existantes pour ce projet » du plan d'affaires.

Où doit-on consigner les coûts de rénovation et de réfection?

Les conseils scolaires qui bâtissent des additions permanentes constatent souvent qu'il faut aussi faire des travaux de réfection considérables dans les édifices existants. On demande aux conseils scolaires de saisir ces coûts de réfection dans la cellule « Coûts

de construction » de la section intitulée « Total estimé ». Cependant, les conseils scolaires doivent indiquer le financement disponible pour le projet proposé dans la section « Sources de financement existantes pour ce projet » du plan d'affaires en plus de consigner dans la case de commentaires connexe la description des travaux à réaliser.

Les projets qui sont uniquement pour une réfection et qui sont financés entièrement par la subvention de réfection annuelle du conseil ne doivent pas être inclus dans le gabarit du programme FIRS.

ANNEXE A

Liste des analystes des immobilisations / agents des finances du Ministère

N° du conseil	Nom du conseil	Analystes des immobilisations	Agents des finances
1	DSB Ontario North East	Jaimie Burke Jaimie.Burke@ontario.ca 416 325-4297	Soundari Vigneshwaran Soundari.Vigneshwaran@ontario.ca 416 326-9168
2	Algoma DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@ontario.ca 416 325-4297	Marjorie Tang Marjorie.Tang@ontario.ca 416 326-6208
3	Rainbow DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@ontario.ca 416 325-4297	Marjorie Tang Marjorie.Tang@ontario.ca 416 326-6208
4	Near North DSB	Sarosh Yousuf Sarosh.Yousuf@ontario.ca 416 325-8059	Soundari Vigneshwaran Soundari.Vigneshwaran@ontario.ca 416 326-9168
5.1	Keewatin-Patricia DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@ontario.ca 416 325-4297	Sandra Chin Sandra.M.Chin@ontario.ca 416 236-1155
5.2	Rainy River DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@ontario.ca 416 325-4297	Sandra Chin Sandra.M.Chin@ontario.ca 416 236-1155
6.1	Lakehead DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@ontario.ca 416 325-4297	Sandra Chin Sandra.M.Chin@ontario.ca 416 236-1155
6.2	Superior-Greenstone DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@ontario.ca 416 325-4297	Sandra Chin Sandra.M.Chin@ontario.ca 416 236-1155
7	Bluewater DSB	Matt Anderson Matthew.Anderson@ontario.ca 416 325-9796	Michelle Zheng Michelle.Zheng@ontario.ca 416 325-2038
8	Avon Maitland DSB	Matt Anderson Matthew.Anderson@ontario.ca 416 325-9796	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@ontario.ca 416 326-2156
9	Greater Essex County DSB	Mike Wasyluk Michael.Wasyluk@ontario.ca 416 326-9924	Soundari Vigneshwaran Soundari.Vigneshwaran@ontario.ca 416 326-9168

N° du conseil	Nom du conseil	Analystes des immobilisations	Agents des finances
10	Lambton Kent DSB	Mike Wasyluk Michael.Wasyluk@ontario.ca 416 326-9924	Soundari Vigneshwaran Soundari.Vigneshwaran@ontario.ca 416 326-9168
11	Thames Valley DSB	Mike Wasyluk Michael.Wasyluk@ontario.ca 416 326-9924	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@ontario.ca 416 326-2156
12	Toronto DSB	Lisa Bland Lisa.Bland@ontario.ca 416 326-9921	Michelle Zheng Michelle.Zheng@ontario.ca 416 325-2038
13	Durham DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@ontario.ca 416 326-9445	Nigel Duquette Nigel.Duquette@ontario.ca 416 212-8411
14	Kawartha Pine Ridge DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@ontario.ca 416 326-9445	Michelle Zheng Michelle.Zheng@ontario.ca 416 325-2038
15	Trillium Lakelands DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@ontario.ca 416 326-9445	Nigel Duquette Nigel.Duquette@ontario.ca 416 212-8411
16	York Region DSB	Yvonne Rollins Yvonne.Rollins@ontario.ca 416 326-9932	Michelle Zheng Michelle.Zheng@ontario.ca 416 325-2038
17	Simcoe County DSB	Sarosh Yousuf Sarosh.Yousuf@ontario.ca 416 325-8059	Michelle Zheng Michelle.Zheng@ontario.ca 416 325-2038
18	Upper Grand DSB	Matt Anderson Matthew.Anderson@ontario.ca 416 325-9796	Sandra Chin Sandra.M.Chin@ontario.ca 416 236-1155
19	Peel DSB	Sarosh Yousuf Sarosh.Yousuf@ontario.ca 416 325-8059	Sandra Chin Sandra.M.Chin@ontario.ca 416 236-1155
20	Halton DSB	Diamond Tsui Diamond.Tsui@ontario.ca 416 325-2017	Brenda Shaw Brenda.Shaw@ontario.ca 519 667-2040
21	Hamilton-Wentworth DSB	Matt Anderson Matthew.Anderson@ontario.ca 416 325-9796	Soundari Vigneshwaran Soundari.Vigneshwaran@ontario.ca 416 326-9168
22	DSB of Niagara	Mike Wasyluk	Soundari Vigneshwaran

N° du conseil	Nom du conseil	Analystes des immobilisations	Agents des finances
		Michael.Wasylyk@ontario.ca 416 326-9924	Soundari.Vigneshwaran@ontario.ca 416 326-9168
23	Grand Erie DSB	Mike Wasylyk Michael.Wasylyk@ontario.ca 416 326-9924	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@ontario.ca 416 326-2156
24	Waterloo Region DSB	Matt Anderson Matthew.Anderson@ontario.ca 416 325-9796	Marjorie Tang Marjorie.Tang@ontario.ca 416 326-6208
25	Ottawa-Carleton DSB	Daniel Cayouette Daniel.Cayouette@ontario.ca 416 326-2018	Nigel Duquette Nigel.Duquette@ontario.ca 416 212-8411
26	Upper Canada DSB	Daniel Cayouette Daniel.Cayouette@ontario.ca 416 326-2018	Nigel Duquette Nigel.Duquette@ontario.ca 416 212-8411
27	Limestone DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@ontario.ca 416 326-9445	Nigel Duquette Nigel.Duquette@ontario.ca 416 212-8411
28	Renfrew County DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@ontario.ca 416 326-9445	Nigel Duquette Nigel.Duquette@ontario.ca 416 212-8411
29	Hastings and Prince Edward DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@ontario.ca 416 326-9445	Nigel Duquette Nigel.Duquette@ontario.ca 416 212-8411
30.1	Northeastern Catholic DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@ontario.ca 416 325-4297	Marjorie Tang Marjorie.Tang@ontario.ca 416 326-6208
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	Sarosh Yousuf Sarosh.Yousuf@ontario.ca 416 325-8059	Soundari Vigneshwaran Soundari.Vigneshwaran@ontario.ca 416 326-9168
31	Huron-Superior Catholic DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@ontario.ca 416 325-4297	Jeffrey Lewis Jeffrey.Lewis@ontario.ca 416 325-0607
32	Sudbury Catholic DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@ontario.ca 416 325-4297	Soundari Vigneshwaran Soundari.Vigneshwaran@ontario.ca 416 326-9168
33.1	Northwest Catholic DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@ontario.ca	Sandra Chin Sandra.M.Chin@ontario.ca

N° du conseil	Nom du conseil	Analystes des immobilisations	Agents des finances
		416 325-4297	416 236-1155
33.2	Kenora Catholic DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@ontario.ca 416 325-4297	Sandra Chin Sandra.M.Chin@ontario.ca 416 236-1155
34.1	Thunder Bay Catholic DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@ontario.ca 416 325-4297	Sandra Chin Sandra.M.Chin@ontario.ca 416 236-1155
34.2	Superior North Catholic DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@ontario.ca 416 325-4297	Sandra Chin Sandra.M.Chin@ontario.ca 416 236-1155
35	Bruce-Grey Catholic DSB	Matt Anderson Matthew.Anderson@ontario.ca 416 325-9796	Michelle Zheng Michelle.Zheng@ontario.ca 416 325-2038
36	Huron-Perth Catholic DSB	Matt Anderson Matthew.Anderson@ontario.ca 416 325-9796	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@ontario.ca 416 326-2156
37	Windsor-Essex Catholic DSB	Mike Wasylyk Michael.Wasylyk@ontario.ca 416 326-9924	Soundari Vigneshwaran Soundari.Vigneshwaran@ontario.ca 416 326-9168
38	London Catholic DSB	Mike Wasylyk Michael.Wasylyk@ontario.ca 416 326-9924	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@ontario.ca 416 326-2156
39	St. Clair Catholic DSB	Mike Wasylyk Michael.Wasylyk@ontario.ca 416 326-9924	Jeffrey Lewis Jeffrey.Lewis@ontario.ca 416 325-0607
40	Toronto Catholic DSB	Lisa Bland Lisa.Bland@ontario.ca 416 326-9921	Nigel Duquette Nigel.Duquette@ontario.ca 416 212-8411
41	PVNC Catholic DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@ontario.ca 416 326-9445	Michelle Zheng Michelle.Zheng@ontario.ca 416 325-2038
42	York Catholic DSB	Yvonne Rollins Yvonne.Rollins@ontario.ca 416 326-9932	Michelle Zheng Michelle.Zheng@ontario.ca 416 325-2038
43	Dufferin Peel Catholic DSB	Sarosh Yousuf Sarosh.Yousuf@ontario.ca 416 325-8059	Sandra Chin Sandra.M.Chin@ontario.ca 416 236-1155

N° du conseil	Nom du conseil	Analystes des immobilisations	Agents des finances
44	Simcoe Muskoka Catholic DSB	Sarosh Yousuf Sarosh.Yousuf@ontario.ca 416 325-8059	Michelle Zheng Michelle.Zheng@ontario.ca 416 325-2038
45	Durham Catholic DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@ontario.ca 416 326-9445	Nigel Duquette Nigel.Duquette@ontario.ca 416 212-8411
46	Halton Catholic DSB	Diamond Tsui Diamond.Tsui@ontario.ca 416 325-2017	Sandra Chin Sandra.M.Chin@ontario.ca 416 236-1155
47	Hamilton-Wentworth Catholic DSB	Matt Anderson Matthew.Anderson@ontario.ca 416 325-9796	Soundari Vigneshwaran Soundari.Vigneshwaran@ontario.ca 416 326-9168
48	Wellington Catholic DSB	Matt Anderson Matthew.Anderson@ontario.ca 416 325-9796	Brenda Shaw Brenda.Shaw@ontario.ca 519 667-2040
49	Waterloo Catholic DSB	Matt Anderson Matthew.Anderson@ontario.ca 416 325-9796	Marjorie Tang Marjorie.Tang@ontario.ca 416 326-6208
50	Niagara Catholic DSB	Mike Wasyluk Michael.Wasyluk@ontario.ca 416 326-9924	Marjorie Tang Marjorie.Tang@ontario.ca 416 326-6208
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	Mike Wasyluk Michael.Wasyluk@ontario.ca 416 326-9924	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@ontario.ca 416 326-2156
52	Catholic DSB of Eastern Ontario	Daniel Cayouette Daniel.Cayouette@ontario.ca 416 326-2018	Nigel Duquette Nigel.Duquette@ontario.ca 416 212-8411
53	Ottawa Catholic DSB	Daniel Cayouette Daniel.Cayouette@ontario.ca 416 326-2018	Brenda Shaw Brenda.Shaw@ontario.ca 519 667-2040
54	Renfrew County Catholic DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@ontario.ca 416 326-9445	Nigel Duquette Nigel.Duquette@ontario.ca 416 212-8411
55	Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@ontario.ca 416 326-9445	Nigel Duquette Nigel.Duquette@ontario.ca 416 212-8411
56	CSP du Nord-Est	Laval Wong Laval.Wong@ontario.ca	Marjorie Tang Marjorie.Tang@ontario.ca

N° du conseil	Nom du conseil	Analystes des immobilisations	Agents des finances
		416 325-2015	416 326-6208
57	CSP du Grand Nord de l'Ontario	Laval Wong Laval.Wong@ontario.ca 416 325-2015	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@ontario.ca 416 326-2156
58	CS Viamonde	Laval Wong Laval.Wong@ontario.ca 416 325-2015	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@ontario.ca 416 326-2156
59	CÉP de l'Est de l'Ontario	Daniel Cayouette Daniel.Cayouette@ontario.ca 416 326-2018	Marjorie Tang Marjorie.Tang@ontario.ca 416 326-6208
60.1	CSCD des Grandes Rivières	Laval Wong Laval.Wong@ontario.ca 416 325-2015	Marjorie Tang Marjorie.Tang@ontario.ca 416 326-6208
60.2	CSC Franco-Nord	Laval Wong Laval.Wong@ontario.ca 416 325-2015	Marjorie Tang Marjorie.Tang@ontario.ca 416 326-6208
61	CSC du Nouvel-Ontario	Laval Wong Laval.Wong@ontario.ca 416 325-2015	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@ontario.ca 416 326-2156
62	CSDC des Aurores boréales	Laval Wong Laval.Wong@ontario.ca 416 325-2015	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@ontario.ca 416 326-2156
63	CSC Providence	Laval Wong Laval.Wong@ontario.ca 416 325-2015	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@ontario.ca 416 326-2156
64	CSDC Centre-Sud	Laval Wong Laval.Wong@ontario.ca 416 325-2015	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@ontario.ca 416 326-2156
65	CSDC de l'Est ontarien	Daniel Cayouette Daniel.Cayouette@ontario.ca 416 326-2018	Marjorie Tang Marjorie.Tang@ontario.ca 416 326-6208
66	CÉC du Centre-Est	Daniel Cayouette Daniel.Cayouette@ontario.ca 416 326-2018	Marjorie Tang Marjorie.Tang@ontario.ca 416 326-6208